

MAIRIE DE BOUGLAINVAL

☎ : 02.37.22.88.08

28130 BOUGLAINVAL

accueil@mairie-bouglainval.fr

www.mairie-bouglainval.fr

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON
D'EPERNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : le 8 octobre 2018

L'an deux mil dix huit le vendredi 12 octobre, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

Membres présents: Philippe BAETEMAN, Sylvie LEHOUX, Johanna REBOLLEDO-LUCAS, Xavier PETIT, Emilien DESCHAMPS, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Noël DIEU, Sébastien DUVAL, Emmanuel FAROUX

Absents et excusés : Angéla VUACHET, Didier GENET, Claude BORDIER,

Secrétaire de séance : Chrystelle GARDIEN BAETEMAN est élue à l'unanimité

VALIDATION COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2018

PRIX DU REPAS CANTINE

Monsieur le Maire explique que le prix du repas cantine est de 5.22€ par enfant avec un abattement de 10% dès le deuxième enfant de la fratrie.

Ces tarifs sont votés depuis 2009. Monsieur le Trésorier demande qu'une nouvelle délibération soit prise. Monsieur le Maire propose aux élus présents de reporter les mêmes tarifs :

-5.22€ par enfant avec un abattement de 10% à partir du deuxième enfant de la même fratrie, décomposé de la façon suivante :

-3.24€ le repas seul

-1.98€ correspondant au temps d'accueil sur la pause méridienne

A l'unanimité, les membres présents décident d'appliquer les mêmes tarifs soit :

5.22€/ enfant avec un abattement de 10% à partir du deuxième enfant de la même fratrie.

TARIF SOIREE MOULES FRITES

Vu la nécessité, d'acter par délibération les tarifs du repas de la soirée moules frites, organisée en octobre par la mairie, le Maire propose, les tarifs suivants soit :

Pour les adultes : 14 euros

- Enfant de + de 12 ans : 10 euros.

-Pour les enfants de 5 à 12 ans : 7€

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs proposés.

Monsieur le Maire ajoute que les bénéficiaires iront à la coopérative scolaire afin de participer au financement du voyage de fin d'année pour les enfants du CP CE1 CE2 CM1 CM2. Effectivement, les CP/CE1 partiront 3 jours pour un montant par enfant de 164€ et les CE2/CM1/CM2 partiront 5 jours pour un montant par enfant de 367€.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Monsieur le Maire explique que le trésorier de Maintenon peut prétendre à des indemnités de conseil dont le montant est fixé par référence au montant global des dépenses de la moyenne des 3 dernières années (2015-2017). Le conseil municipal peut ensuite lui verser de 0 à 100 % de ce montant. En 2017, nous avons versé une indemnité représentant 50 % du montant maximum. Pour 2018, ce montant s'élèverait à 396.94 € brut, soit un montant net de 359.14 € après déduction CSG, CRDS et 1% solidarité.

50% du montant net de cette indemnité représenterait 179.57€.

Les élus présents ont voté :

6 voix pour et 3 abstentions pour le versement de 179.57€ net représentant 50% de cette indemnité.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur BAETEMAN fait part aux membres présents que lors du vote du budget primitif les membres du Conseil avaient voté au chapitre 66 un montant de 2800€ pour le paiement des intérêts relatifs aux emprunts. Ce montant ne suffit à régler toutes les échéances.

A ce titre, il convient d'alimenter le chapitre 66 de 200€ supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative soit :

- 022 - Dépenses imprévues : - 200 €
- 6611 - Intérêts des Emprunts : + 200 €

A l'unanimité les élus présents et représentés ont voté et autorisent monsieur le Maire à procéder à cette décision.

SECURITE DU VILLAGE

Monsieur le Maire prend la parole et explique qu'il a rencontré, avec certains membres du conseil, Monsieur GAGNOL correspondant sécurité routière du Conseil Département 28 pour la subdivision du Pays Chartrain.

Monsieur FAROUX présent à cette réunion relate qu'un échange a été mené autour de l'aménagement sécurité sur les entrées/sorties du village. Des aménagements tels que : des installations verticales, bordures caniveaux, etc., des entrées de villages doivent permettre de faire prendre conscience de l'entrée dans la commune. Un aménagement plus sécurisé pour l'entrée et la sortie du Grand Gland (il faut que les conducteurs comprennent qu'ils traversent une zone urbanisée), avec peut être un terre plain central afin de faire ralentir les voitures et permettant ainsi la création de la piste cyclable. La création de plateau sur l'intersection entre la rue de Châteauneuf/Maintenon et Valpinçon/Jean Moulin est également à étudier. La pose de chicane se révélerait toutefois inutile d'après Monsieur GAGNOL, dans la mesure où le sens de circulation est majoritairement dans un seul sens.

Monsieur le Maire explique que ces aménagements doivent se faire dans un projet général. Enfin, Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de faire intervenir un cabinet d'étude pour ces projets, afin de trouver celui qui répondra le mieux à nos attentes. Trois cabinets seront consultés.

Les élus sont unanimes, ils souhaitent avancer rapidement sur ce sujet.

ASSAINISSEMENT COMPLEXE COMMUNAL ECOLE ET MAISON COMMUNALE

Une convention avec Chartres Métropole gestionnaire du service assainissement nous permet d'avoir un chiffrage précis des réalisations à effectuer et obtenir des subventions de l'Agence du Bassin.

Un montant de 13 694,35€TTC est annoncé pour l'assainissement de la maison communale située 27 rue de Châteauneuf.

Après subvention déduite, il convient de prendre en compte la somme de 6 170,35€TTC restant à charge pour la collectivité.

Concernant la réhabilitation du complexe communal un montant de 16 735,30€TTC est annoncé. Bénéficiant des subventions, le montant restant à charge pour la collectivité est de 7 627,30€TTC

Enfin l'école est aussi concernée par cette réhabilitation, il convient donc de prendre en compte un montant de 25 682,84€TTC. Après déduction des subventions un montant de 14 198,84€ TTC reste à charge de la commune.

Une discussion s'instaure, Monsieur PETIT ne comprend pas pourquoi l'école et le complexe communal n'ont pas un assainissement commun, car il est persuadé que le coût aurait été moindre en jumelant ces deux bâtiments.

Madame LEHOUX qui a suivi ce dossier propose de rappeler son interlocuteur à Chartres Métropole afin d'évoquer cette réflexion.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se positionne quand même sur ces réhabilitations qui sont inévitables et que pour obtenir les subventions, il faut se dépêcher.

A l'unanimité les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer les devis des réhabilitations comme présentés.

SÉCURITÉ DES BATIMENTS ET INSTALLATIONS

Monsieur FAROUX prend la parole et explique que le devis reçu pour l'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) à l'école par la société SIGNAL se chiffre à 8 287€TTC. A cela, il faut ajouter un devis complémentaire pour l'installation de la dite alarme et qui viendrait s'additionner au 1^{er} devis (estimation de l'ordre de 2000 €).

De plus, Monsieur FAROUX indique que le devis ne correspond pas pleinement à sa demande initiale, mais que beaucoup d'éléments non demandés viennent majorés le montant du devis. Monsieur DUVAL souhaite savoir si c'est une entreprise agréé qui a réalisé le devis ?

Monsieur FAROUX répond que c'est une société classique et qui n'a pas besoin d'une accréditation de l'Inspection Académique. Le montant excessivement élevé de ce devis à été présenté à Madame DEKERF Directrice de l'école, qui a aussitôt contacté l'Académie, afin de connaître la réelle obligation en matière d'alarme PPMS. Le bureau de prévention de l'Académie s'est engagé à répondre très prochainement sur les éventuelles obligations en matière d'alarme PPMS.

Le Conseil Municipal est unanime et rejette ce devis trop élevé.

Monsieur FAROUX continue sur la sécurité et informe des conclusions suite au passage du bureau VERITAS (contrôleur des installations). Il s'avère que les buts du terrain de foot ne sont plus aux normes. Effectivement les crochets servant à attacher et maintenir le filet sont considérés comme potentiellement dangereux.

Une discussion s'instaure, Les membres du Conseil Municipal sont certains que si les buts sont retirés ce terrain à terme ne servira plus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner afin de connaître leur avis sur la question.

Les buts doivent-ils être démontés ou seuls les pitons doivent être coupés ce qui permettrait de laisser les buts en place.

Les membres présents votent :

7 voix pour laisser en place les buts et simplement faire couper les pitons

1 Abstention, 1 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

Madame REBOLLEDO LUCAS prend la parole et explique que cette année encore nous accueillerons un spectacle d'ARTS EN SCENE. Comme déjà plusieurs années, Le Département met en place ce dispositif destiné aux communes d'Eure-et-Loir de moins de 5000 habitants. « Arts en Scène » est une saison culturelle, mêlant diffusion de spectacles et pratiques artistiques.

Cette année, la soirée d'ouverture de la saison se fera à Bouglainval, qui « ouvrira » ces festivités en accueillant le 9 novembre 2018 la Compagnie « LA MALADROITE », le Conseil Départemental offrira le verre de l'amitié en fin de spectacle.

Il est également prévu de faire bénéficier les enfants de l'école d'ateliers assurés par la troupe moyennant une participation financière de la commune.

PERSONNEL

La parole est donnée à Madame GARDIEN qui fait un point sur le personnel. Elle informe l'assemblée de l'arrêt d'un personnel suite à un accident de travail. Afin de palier à cette absence concernant l'entretien de la commune, un agent a été recruté, c'est une personne qui a déjà travaillé pour la commune en contrat aidé en 2012.

De même, l'agent de restauration en arrêt depuis juin 2018 reprendra ses fonctions à compter du 15 octobre. Sa remplaçante a été bien accompagnée par l'équipe en place, ce qui a permis de maintenir un service de qualité.

Madame GARDIEN informe que notre ATSEM, après une période d'un an en qualité de stagiaire, a été titularisée depuis le 1^{er} octobre 2018 sur son poste. Madame GARDIEN indique que cet agent sera absente prochainement pour raison médicale et qu'elle devra être remplacée pour assurer ses fonctions.

L'agent recruté pour le service technique en contrat aidé (PEC) est toujours absent pour raison de santé.

Le Directeur de l'accueil Périscolaire a été recruté depuis le 1^{er} septembre et à bien pris ses marques. Il se montre très efficace et réactif. De plus, il est force de proposition afin de faire bénéficier la commune des aides de la Caisse d'allocations Familiales.

Monsieur DUVAL souhaite avoir des informations sur la qualité des projets proposés. Mme GARDIEN précise qu'elle a validé le projet éducatif avec le Directeur pour les activités périscolaires et que c'est les PEP28, pour le compte de Chartres Métropole, qui valide les activités des mercredis et vacances.


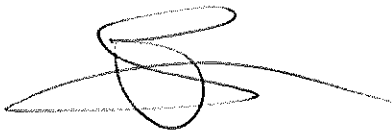
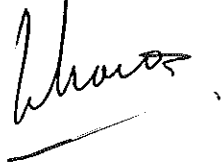

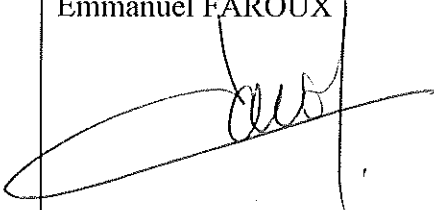

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire, Philippe BAETEMAN



TABLEAU DES SIGNATURES

<p>Xavier PETIT</p> 	<p>Noël DIEU</p> 	<p>Sylvie LEHOUX</p> 
<p>Chrystelle GARDIEN BAETEMAN</p> 	<p>Emmanuel FAROUX</p> 	<p>Sébastien DUVAL</p>
<p>Angéla VUACHET Absente et excusée</p>	<p>Emilien DESCHAMPS</p> 	<p>Claude BORDIER Absent et excusé</p>
<p>Didier GENET Absent et excusé</p>	<p>Johanna REBOLLEDO LUCAS</p>	